

Acquérir les fondamentaux du suivi du marché dans un établissement en gestion déléguée

Profil(s) des stagiaires

Personnels techniques et administratifs évoluant en établissement en gestion déléguée ayant la charge du suivi de tout ou partie du suivi de la gestion déléguée de l'établissement (GD ou PPP).

Prérequis

Être en fonction dans un établissement en gestion déléguée.

******* Transmettre aux formateurs, en amont de la formation, des cas pratiques/problématiques rencontrés en établissement, que l'agent souhaite évoquer durant la formation (applicable uniquement aux agents sélectionnés pour la formation et déjà en poste).

Enjeux

Les responsables techniques et administratifs en poste dans les établissements fonctionnant en Gestion Déléguée et/ou en Partenariat Public Privé (PPP), en lien avec les responsables de sites, doivent s'assurer de la bonne réalisation des prestations prévues au marché par le partenaire privé.

Les prestations d'entretien-maintenance et de services à la personne, déléguées par l'intermédiaire des marchés fixent des objectifs de performances au partenaire privé, qu'il est nécessaire de contrôler/suivre/orienter, au service du bon fonctionnement de la structure pénitentiaire.

En gestion déléguée, les agents de l'administration pénitentiaire chargés du contrôle et du suivi des prestations d'entretien-maintenance et de services à la personne, doivent développer une expertise sur l'observation et le suivi des différentes prestations et une compréhension du fonctionnement des marchés de gestion déléguée et des PPP, afin de faire respecter le cahier des charges du prestataire privé.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier la genèse de la mise en place de la GD en France, les différents marchés, prestataires privés et zones géographiques,
- Identifier les leviers favorables à une relation partenariale réussie en lien avec le réseau de la gestion déléguée,
- Maîtriser les fonctionnalités de base du logiciel ISIS qui permet de suivre les marchés de GD (ouverture de signalement, application de pénalités, documents contractuels etc...). Comprendre le fonctionnement des marchés et les différentes pièces contractuelles.
- Comprendre le contenu des différentes prestations prévues au marché et la manière de les contrôler

Référence (n° Harmonie) :

52195425

Date limite d'inscription :
09 octobre 2026

Durée : 2.5 jours

Dates 2024 :
Du 24 novembre 9h00
Au 26 novembre 12h00

Horaires* :
Mardi: 09h-12h et 14h-17h
Mercredi: 09h-12h et 14h-17h
Jeudi: 09h-12h00
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :
.
Formateurs associés Enap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 15

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Pour vous mettre en lien avec la correspondante handicap et/ou la référente formation inclusion, transmettez votre demande au responsable de la formation mentionné ci-dessus.

Contenu du programme

- Le fonctionnement et le contenu des différents marchés de GD et PPP,
- Le partenariat entre l'établissement et son prestataire,
- Les devoirs réciproques des prestataires et de l'administration,
- Le logiciel ISIS
- Les différentes prestations suivies,
- Les signalements et les pénalités
- Les relations avec l'UGD de la DISP
- Les réunions hebdomadaires et mensuelles (RHA et RMA)
- Le GER,
- Quelques clefs ou conseils sur « *Comment prendre ses nouvelles fonctions sur un établissement en Gestion Déléguée ou en PPP* »

Modalités et moyens pédagogiques

Apports didactiques

Echanges sur des cas concrets

Partage d'expériences et de documents

Exercices sur logiciel ISIS

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.